Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20251006-DEL13-06102025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2025

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer
DESTINATION BAIE DE CANCHE

Délibération n°13	Conseil Municipal du Lundi 6 octobre 2025
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires

Le Lundi Six Octobre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 23/09/2025

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 2

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4

Nombre de votants : 29

Affiché le 10/10/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE , Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST , Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Grégory HURTREL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29

Secrétaire de séance : Madame Coralie PREUVOST

Objet : Pôle d'échange multimodal de la gare d'Etaples-sur-mer / Le Touquet – Avenant à la convention pour entériner les montants définitifs en dépenses et en recettes

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, adjoint

Synthèse de la délibération :	Pôle d'échange multimodal de la gare d'Etaples-sur-mer / Le Touquet – Avenant à la convention pour entériner les montants définitifs en dépenses et en recettes

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R4201, R421-19 et suivants ;

Vu la délibération n°2017-294 du conseil communautaire en date du 16 novembre 2017 approuvant la passation d'une nouvelle convention de mandat avec la commune d'Etaples-sur-mer pour les travaux de voirie réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal ;

Vu la délibération n°2017-294 du conseil communautaire en date du 16 Novembre 2017 approuvant la passation d'une convention de mandat avec la commune d'Etaples-sur-mer pour les travaux de voirie réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du Pôle d'échange multimodal à Etaples-sur-mer ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etaples en date du 18 décembre 2017 approuvant la passation des conventions de mandat avec la communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois pour l'opération d'aménagement du pôle d'échange multimodal d'Etaples-sur-mer ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etaples en date du 6 mars 2019 relative à la mise à disposition de terrains dans le cadre des travaux ;

Vu la délibération 2022-70 de la CA2BM relative aux travaux de voirie réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle gare et notamment l'avenant n°1 à la convention de mandat passée avec la commune d'Etaples-sur-mer ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etaples en date du 17 Octobre 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention de mandat relative à l'ajustement du plan prévisionnel de financement pour 1 258 758.92 HT soit 1 510 510.70 TTC.

Vu la délibération 2025-61 de la CA2BM relative aux travaux de voirie réalisés dans le cadre du pôle d'échange multimodal avenant n°2 à la convention de mandat ;

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal à Etaples-sur-mer certifiée exécutoire en date du 31 mai 2018 pour un montant estimé de 1161 774.00 HT soit 1 394 128.80 TTC.

Vu l'avenant 1 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal à Etaples-sur-mer certifiée exécutoire en date du 21 novembre 2022 pour un montant estimé à 1 258 758.92 HT soit 1 510 510.70 TTC ;

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 23 septembre 2025 ;

Considérant que dans le cadre de l'exécution des travaux, des ajustements en moins-values et en plus-values ont été rendus nécessaires permettant notamment d'intégrer des travaux supplémentaires sollicités par la commune ;

Considérant les avenants aux marchés de travaux formalisés ;

Considérant la décomposition actualisée entre les deux entités – par lot et par phase – annexée à la présente délibération ;

Considérant les écritures définitives relatives à ces travaux pour un total de 1 594 784.45€ TTC :

- Helfaut : 82 320.00€ TTC
- Eurovia : 882 735.88€ TTC
- Citéos : 411 636.46€ TTC
- SC Béton : 24 262.50€ TTC

- Société Espaces Verts (SEVE TERENVI) : 103 579.28€ TTC
- Cloturespaces : 13 623.00€ TTC
- Signaux Girod : 8 235.56€ TTC
- FDE / Travaux esthétique : 68 391.77€ TTC

Considérant le reversement des subventions pour la quote-part de la commune à raison de 362 616.65€ TTC (Feder et FDE) ;

Considérant que la commune a déjà remboursé à la CA2BM la somme de 906 376.63€ sur l'exercice 2022 ;

Considérant que le reste à charge de la commune est de 688 407.82 (1 594 784.45 – 906 376.63), prévu au BP 2025 ;

Considérant que la CA2BM reversera à la commune la quote-part des subventions pour 362 616.65€ TTC ; prévu au BP 2025

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°2 à la convention de mandat afin d'entériner ces ajustements financiers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention de mandat entérinant es ajustements financiers, joint à la présente délibération.

- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 10 octobre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20251006-DEL13-06102025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2025

AVENANT N° 2
A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE REALISES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL A ETAPLES SUR MER

Entre les soussignés :
La « Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois » (CA2BM), dont l'adresse est 11 et 13 Place Gambetta 62 170 MONTREUIL-SUR-MER, mandataire, représentée par son Président, Monsieur Bruno COUSEIN, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération n°2025-61 en date du 09 avril 2025,
Ci-après dénommée « le mandataire »,

d'une part,

Et :
La « Commune d'Etaples-sur-Mer », dont l'adresse est l'Hôtel de Ville Place Général de Gaulle 62 630 ETAPLES-SUR-MER, mandant, représentée par son Maire, Monsieur Franck TINDILLER, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°13 en date du 06 octobre 2025,
Ci-après dénommée « le mandant »,

d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Modification de l'annexe 2- Plan de financement prévisionnel

DEPENSES PREVISIONNELLES

Travaux (VRD/réseaux secs et éclairage public/espaces verts et mobilier/ démolition du bâtiment de la police municipale – bunker)		1 328 987.04 € HT soit **1 594 784.45 € TTC**
	TOTAL	1 328 987.04 € HT soit **1 594 784.45 € TTC**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

FDE 62		205 350.92 €
FEDER		157 265.73 €
	TOTAL	**362 616.65 €**

Le reste sans changement

Le Mandataire,

Le maître d'ouvrage
La CA2BM

A Montreuil-sur-Mer, le
Le Président,

Le Mandant
La commune d'Etaples-sur-Mer

A Etaples-sur-Mer, le 08 Octobre 2025
Le Maire,

F. TINDILLER